

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 36-2026

en date du 21 mai 2026

portant sur le remplacement de têtes de débroussailleuse

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° ~~32~~ 2026 en date du ~~7~~ mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de LAPEYRONNIE MOTOCULTURE pour l'achat de têtes, de fil et d'un câble pour la débroussailleuse, pour un montant hors taxes de 173.49 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 26 août 2026

Régis de SOLMS
Maire

